



L'Ordre des Médecins du Nord

Bulletin
du Conseil
Départemental du Nord
de l'Ordre des Médecins

Asclépi'Ordre
pages 4 et 5

Rédaction
des certificats
médicaux
pages 10 et 11

VigilanS
page 8

Maitre
de stage
page 9



"Femme au vert"
Docteur Marie-Dominique DEVOS

Président d'honneur
Dr DUCLOUX Michel

Président
Dr RAULT Jean-François

Secrétaire Général
Dr DECANTER Bernard

Secrétaire Général Adjoint
Dr ROUSSEL Franck

Trésorier
Dr BRASSART Luc

Trésorière Adjointe
Dr MOORE Solange

Vice-présidents
Dr BESSON Rémi
Dr LEFEBVRE-IVAN Martine
Dr PLATEL Jean-Philippe
Dr VERRIEST Olivier
Dr VOGEL Marc

Conseillers
Dr BALOIS Maxime
Dr BASSERY BOULIC Françoise
Dr BERL Olivier
Dr DEGRAVE Frédéric
Dr DELAGRANDE Rudy
Dr FLORENT BRUANDET Caroline
Dr GHEYSENS Pascal
Dr GILSKI Jocelyne
Dr LEROUX Patrick
Dr ROGEAUX Yves
Dr WARTEL Philippe

Conseil
Départemental
de l'Ordre
des
Médecins
du Nord

2, rue de la Collégiale
59043 Lille Cedex
Tél.: 03 20 31 10 23
Fax: 03 20 15 04 77
Mail: nord@59.medecin.fr
www.ordre-medecin-nord.com

Sommaire

Edito du Président	p3
ASCLEPI'ORDRE	p4 et 5
La rédaction des certificats médicaux	p6
Prévoyance	p7
Le recontact des suicidants	p8
Maître de stage	p9
Vie du Conseil	p10
Prescription des arrêts de travail	p11
Entraide	p12
Les brèves du Trésorier	p13
Annonces, Infos pratiques	p14 à 16
Inscriptions et qualifications	p17 à 21
Hommages	p22
Décès	p23



Docteur
Jean-François
RAULT

Président du Conseil
départemental
du Nord de l'Ordre
des médecins
Conseiller national

Edito

Chère Consœur, Cher Confrère, Cher Ami,

Pour clore l'année 2016 et avant de vous souhaiter tous mes vœux pour une année 2017 plus clémentine, 2 évènements récents ont retenu mon attention :

Le 1^{er} m'atterre, m'inquiète et me désespère quelque part : c'est la triste et violente agression dont ont été victime les médecins des urgences du CH Dron à Tourcoing mi-octobre dernier. Après les policiers, les pompiers, les enseignants, voilà le tour des médecins, jusqu'où va-t-on aller ?

Il est inacceptable que des soignants aidants puissent être pris à partie, tabassés, trainés sur le sol pour le simple motif que le patient (non en urgence vitale) n'était pas vu à la minute et que le médecin ne voulait pas faire son examen avec plus de 10 personnes dans le box.

Nous sommes solidaires de nos confrères hospitaliers urgentistes qui font un travail difficile, sont de plus en plus souvent agressés verbalement, physiquement, en particulier l'équipe du Docteur Hacène MOUSSOUNI, Chef de service des urgences du CH de Tourcoing.

Nous nous sommes d'ailleurs portés partie civile au procès des agresseurs.

Le 2^{ème} évènement est beaucoup plus agréable, optimiste et nous met du baume au cœur. C'est la 4^{ème} Asclepi'Ordre qui a eu lieu début Octobre, regroupant de nombreux médecins artistes. Elle a permis de découvrir de nouveaux talents artistiques parmi nos consœurs et confrères.

Les soirées thématiques pour les retraités, les jeunes médecins et les médecins salariés ont permis des échanges, des réflexions et suscité des inquiétudes aussi...

Notre métier est également un métier de communication et l'échange ne peut être que profitable. Encore merci à Patrick LEROUX et à tous les intervenants des soirées qui se sont investis.

Merci à tous ceux qui ont participé.

Cela me permet de vous souhaiter tous mes vœux pour cette nouvelle année 2017 en espérant que les fêtes vous ont permis de retrouver la sérénité auprès de vos proches et vos amis.

Cordialement et confraternellement.



Docteur
Patrick
LEROUX
Conseiller Ordinal

Asclépi'Ordre

Pour sa quatrième édition, l'Asclépi'Ordre 2016 a réuni 34 exposants et présenté 124 oeuvres dans les locaux du Conseil départemental de l'Ordre à LILLE.

Le succès est au rendez-vous, le nombre de médecins-artistes et d'oeuvres présentés a doublé par rapport à 2007 (Date de la 1^{ère} exposition).

L'ensemble des médecins du département sont ainsi représentés : hospitaliers, libéraux, spécialistes, généralistes, salariés, retraités dans les différents modes d'expression ; dessins, peintures, aquarelles, photos, sculpteurs....et dans un esprit non élitiste mais basé sur le plaisir d'échanger et de partager.

Plusieurs centaines de personnes, médecins, famille, amis, ainsi que les participants aux soirées thématiques sont venus découvrir les oeuvres.

Merci à l'ex-Directeur de l'Agence Régionale de la Santé, Monsieur Jean-Yves GRALL, de nous avoir fait l'honneur de sa présence lors du vernissage.

Un grand merci aux artistes pour leur participation, merci au Conseil de l'Ordre des Médecins de nous permettre la mise en place de cet évènement car il est bon pour l'esprit de faire se rejoindre deux Arts bien différents mais qui requièrent tous deux une sensibilité et un humanisme certain.



Le Chiffre :
34
exposants



Docteur
Jean-Philippe
PLATEL
Vice-président

Asclépi'Ordre

A l'occasion d'Asclépi'Ordre, le Conseil a organisé plusieurs soirées thématiques ouvertes à tous les médecins.

La première consacrée à la préparation de la retraite, animée par le docteur Yves ROGEAUX, a rencontré un tel succès qu'elle a dû être doublée.

La deuxième, consacrée aux jeunes médecins abordait les thèmes de l'installation, de la prévoyance et de la rédaction des certificats et était animée par les docteurs GHEYSENS, ROUSSEL, GILSKI et Maître Julie PATERNOSTER.

Enfin les docteurs LEFEBVRE et VERRIEST animaient une troisième soirée ayant pour thème : «Médecine salariée ; mythe ou réalité»

Merci à Sarah SWIST, secrétaire, pour l'organisation de cet évènement.



Encore un article sur les certificats !

La répétition est la base de l'enseignement (proverbe russe).

La rédaction de certificats par les médecins du Nord a donné lieu à 39 réclamations en 2015.

La même année, 19 plaintes ont été jugées par la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance et ont donné lieu à 11 rejets, 5 avertissements, 1 blâme et 2 interdictions d'exercer, même si, bien souvent, aucune intention de nuire n'a été mise en évidence.

Les articles suivants sont de nature à rappeler les bons réflexes en matière de rédaction de certificats et la seule évocation de ce terme doit éveiller notre attention et nous faire vous interroger : Pourrait-on me reprocher la rédaction de tel ou tel certificat ?

Commençons par ne plus rédiger les certificats inutiles (absences scolaires, voir la circulaire sur la rationalisation des certificats médicaux disponible sur le site du Conseil départemental) et n'hésitons pas à solliciter l'Ordre en cas de doute... Il n'y a jamais urgence à rédiger un certificat...



**Maître
Julie
PATERNOSTER**
Avocate au Barreau de Lille

La rédaction des certificats médicaux ou Comment rédiger un certificat médical sans craindre une sanction ?

La parole du médecin bénéficie d'un grand crédit et les instances disciplinaires veillent à ce que ce principe reste d'actualité en sanctionnant les dérives, et ce, même s'il ressort des dossiers que les médecins poursuivis pour une rédaction maladroite de certificat médical n'ont eu de cesse que d'aider leur patient.

Rédiger des certificats, attestation ou autre document fait partie des fonctions du médecin, mais il faut pour ce faire respecter les règles déontologiques aujourd'hui codifiées aux articles R.4127-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Sur la forme, il convient de respecter les prescriptions de l'article R.4127-76 du Code de la Santé Publique, lequel dispose que tout certificat, ordonnance, attestation ou document délivré par un médecin doit être rédigé lisiblement et en langue française, doit être daté, doit permettre l'identification du praticien dont il émane, et enfin être signé par celui-ci.

Remarques :

1. Les médecins remplaçants qui rédigent un certificat doivent donc faire attention à ce que la mention de leur nom et prénom et leur qualité de " remplaçant " apparaissent sur ce certificat.

2. Le certificat médical doit toujours être daté du jour de sa rédaction.

Exemple d'une décision récente de la Chambre Disciplinaire Régionale du Nord-Pas de Calais :

Recevant son patient un 28 juillet et établissant un avis de prolongation d'arrêt de travail daté du 2 août, le médecin traitant reçoit un blâme par la chambre disciplinaire, saisie suite à la plainte de l'employeur, pour avoir post-daté un document, alors que le médecin doit toujours dater son certificat du jour où il est rédigé.

Sur le contenu, veillez à ne faire état que des constatations médicales que vous êtes en mesure de faire ! Il convient en effet de ne pas dépasser le cadre de vos compétences... A défaut, vous pourriez vous voir reprocher d'avoir rédigé un certificat de complaisance ou un rapport tendancieux, voire de vous être immiscé sans raison professionnelle dans les affaires de famille ou dans la vie privée de vos patients.

Exemples de décisions récentes de la Chambre Disciplinaire Régionale du Nord-Pas de Calais :

1. Un médecin traitant attestant de ce qu'il n'a jamais constaté de signes évoquant que la petite fille " x " puisse avoir subi de la maltraitance de la part de sa mère (tout en reconnaissant n'avoir vu l'enfant qu'épisodiquement...) et que la mère, alors enceinte de 7 mois, a été poussée agressivement par son ex-concubin, est condamné à une interdiction d'exercer durant 15 jours.

En effet, la Chambre disciplinaire, saisie par le père de l'enfant, relève que ce médecin procède par affirmation d'éléments qu'il ne pouvait constater lui-même. Ce faisant, en n'assortissant pas ce certificat de la précision que cette affirmation (" poussée agressivement par son ex-concubin ") ne résultait que des dires de sa patiente, le médecin est allé au-delà de ce que ses constatations médicales lui permettaient d'indiquer.

2. Un médecin traitant rédige un certificat en ces termes : " Mme X me dit avoir été agressée par son concubin

hier soir. A l'examen clinique de ce jour, je constate un hématome sous axillaire droit, une petite dermabrasion sur la joue gauche ".

Ce médecin ne sera pas condamné par la Chambre Disciplinaire, saisie par l'ex-concubin, car il n'a fait que décrire les constats médicaux effectués au jour de la consultation, en reprenant les dires de sa patiente sur les raisons de ce certificat, sans se prononcer sur la réalité des faits décrits.

3. Un médecin note sur le volet n° 1 – normalement réservé au médecin contrôleur de la caisse de sécurité sociale mais versé au débat par le patient/salarié dans une instance prud'homale – " harcèlement moral ". Il est condamné à un avertissement par la Chambre Disciplinaire Régionale, saisie par l'employeur, pour avoir rédigé un certificat de complaisance. En effet, il n'avait pas à écrire qu'il y avait " harcèlement au travail " alors que le harcèlement n'est pas un constat médical et qu'il ne pouvait en apprécier la véracité.

Sur l'opportunité de rédiger un certificat, une attestation ou tout autre document à la demande des patients. Cette appréciation sera faite au cas par cas le médecin rédacteur...

Seuls certains certificats médicaux sont rendus obligatoires par la loi. Ex. : certificat d'absence à la crèche de 4 jours et plus (cela exonère la famille du paiement), certificat attestant d'une maladie contagieuse, certificat en cas d'inaptitude totale ou partielle à un sport, certificat attestant de l'aptitude sportive en cas de demande de licence ou de participation à un événement sportif, certificat en cas de demande auprès de la MDPH, et les certificats de naissance et de décès.

Les certificats attestant des lésions et/ou des traumatismes que vous avez constatés sont quelques fois obligatoires ou conseillés (notamment lorsque les patients souhaitent faire valoir leur droit, que ce soit auprès d'assureurs ou d'organismes publics...).

Les autres demandes sont laissées à votre appréciation. Un conseil : cherchez à connaître les raisons de la demande de votre patient, cela pourra vous aider à prendre une décision.

Ce qu'il faut retenir :

Vous pouvez toujours rédiger tel certificat qui vous est demandé par l'un de vos patients, comme vous pouvez refuser toute demande de certificat en dehors des obligations légales et réglementaires.

En aucun cas on ne pourra vous reprocher la rédaction d'un certificat si vous respectez les règles de forme et de fond rappelées ci-dessus.

Il est conseillé de noter dans votre dossier médical la remise du certificat en question au patient et de noter sur celui-ci : " remis en main propre ce jour... - daté, et signé ".



**Docteur
Franck
ROUSSEL**
Secrétaire Général Adjoint

Prévoyance

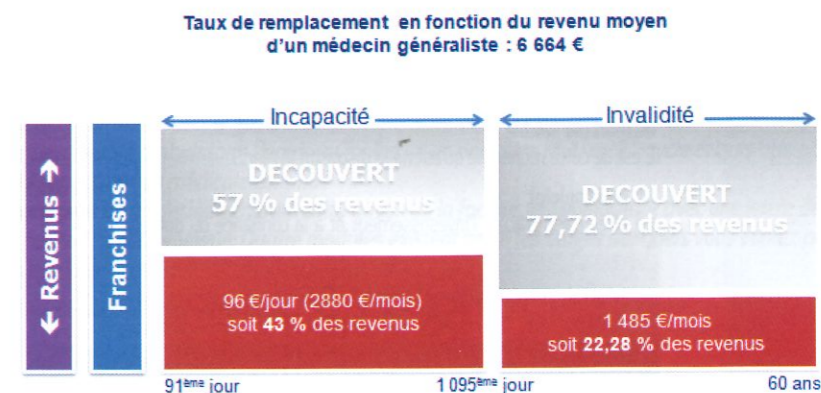
Indéniablement, les médecins sont dévoués pour leurs patients et prennent en charge leur santé, au risque bien souvent de négliger la leur !

Plus de 80% de nos confrères n'ont pas déclaré de confrère comme médecin traitant référent. Le constat émis en 2015 par la CARMF, régime obligatoire des médecins en secteur libéral, confirme que 1104 médecins ont bénéficié d'une prise en charge en incapacité de travail total et 496 médecins étaient pris en charge au titre de l'invalidité. Il est indispensable que chaque médecin exerçant en secteur libéral, souscrive auprès d'une compagnie d'assurance un contrat de prévoyance complétant ainsi le régime obligatoire. Le délai de carence de 90 jours de la CARMF et le fait de ne pas avoir de prévoyance peuvent aggraver une situation déjà rendue dramatique par la maladie. La négligence, le manque de temps, sont souvent évoqués par nos confrères qui n'auraient pas encore effectué cette démarche. Que se passe-t-il en cas d'événements imprévus tels que maladie ou accident, responsables d'arrêts maladie plus ou moins long ? Concernant la CARMF, il existe 3 classes permettant de situer le niveau de prise en charge des indemnités en fonction des revenus nets non salariés de l'année N-2 :

classe	revenus nets N-2	indemnités journalières en incapacité	indemnités journalières en invalidité
A	R < 38616 €	64,67 €	39,50 €
B	38616 € < R < 115848 €	97 €	49,50 €
C	115848 € < R	129,33 €	66 €

Il existe des coefficients de majoration, de 35% si le médecin est marié depuis plus de 2 ans et de 10% s'il a eu au moins 3 enfants. Prenons l'exemple des médecins généralistes dont le revenu moyen net est de 79968 euros par an, soit un revenu mensuel de 6664 euros. Le niveau de prise en charge par la CARMF est en classe B considérant qu'il n'y a pas de coefficient majorateur :

Le Chiffre :
90
JOURS
délai de carence de la CARMF



Le médecin qui n'exercerait plus, aurait un déficit de 57% de ses revenus en incapacité et de 77% en invalidité. **C'est ce déficit en plus de la franchise de 90 jours qu'il doit absolument couvrir par un contrat d'assurance prévoyance !**

Les points essentiels à retenir :

- cotisations à jours pour tous les organismes pour pouvoir bénéficier des indemnités en cas d'arrêt de travail,
- cotiser à la CARMF dès que possible (capital point retraite),
- adhérer à une prévoyance le plus tôt et réévaluer régulièrement le contrat en fonction des revenus, souscrire à l'option grossesse pathologique pour nos consœurs, et pour tous souscrire à la perte d'autonomie, au décès, à la rente de conjoint, et aux rentes d'éducation, les accidents de travail et maladies professionnelles,
- pour les confrères et consœurs salariés, souscrire une assurance complémentaire permettant d'optimiser la prise en charge obligatoire souvent incomplète.



Docteur Martine LEFEBVRE-IVAN
Vice-Présidente

VigilanS ou l'éthique de l'inquiétude

Bientôt un million de morts par an dans le monde par suicide... Une vie perdue toutes les 40 secondes

L'Organisation Mondiale de la Santé dans son rapport "Suicide : urgence mondiale" exhorte tous les gouvernements à mettre en place des stratégies de prévention à la hauteur de la gravité du problème. Le coût humain, sociétal et financier des problématiques suicidaires est tel qu'il est urgent de proposer de nouveaux dispositifs, d'inventer de nouveaux paradigmes, d'impliquer chaque acteur de la société bien au-delà d'une vision sanitaire exclusive.

Le suicide peut être évité, le sort peut être conjuré.

Ainsi que le démontrent tous ceux qui œuvrent, depuis près de trente ans, autour de cette problématique, il est possible d'infléchir les courbes, de sauver des vies humaines, de préserver des familles de deuils précoces. Certaines équipes, s'appuyant sur une nouvelle philosophie du soin, ont déjà contribué à baisser les chiffres du suicide.

Un nouveau paradigme

Ainsi, certains auteurs ont montré l'efficacité d'une stratégie de maintien du contact après la sortie du dispositif de soin, sur un temps donné, et développé une véritable "éthique de l'inquiétude" : Jérôme Motto aux Etats-Unis a inauguré cette tendance en proposant un envoi systématique de courtes lettres personnalisées à tous les sujets sortant de l'hôpital au décours d'un passage à l'acte suicidaire. D'autres initiatives s'inscrivant dans cette logique ont vu le jour à travers la planète : l'équipe de Bristol a décidé de fournir une carte ressource¹ aux mêmes sujets, l'équipe de Lille a proposé des rappels téléphoniques (Etude SYSCALL), tandis que l'équipe de Brest propose aujourd'hui l'envoi de SMS.

Analysant les qualités et les faiblesses de ces différentes expériences, notre équipe lilloise a réalisé une synthèse pour proposer un "algorithme de veille" (Etude ALGOS) qui a montré son efficacité en termes de réduction du risque de récurrence suicidaire et de mort par suicide.

C'est de cette recherche qu'est né le dispositif Vigilans.

Un pari conjoint

En effet, c'est grâce à l'investissement et à la confiance du docteur

Jean-Yves Grall, ex-directeur de l'Agence Régionale de Santé qu'ALGOS, protocole de recherche, a pu devenir Vigilans, dispositif de soin courant, revendiquant cette vision novatrice de la prévention et du soin des problématiques suicidaires : la nécessité de ne pas se contenter du passage hospitalier, la nécessité de rester en alerte, un temps. Un pari qui n'a pu être tenu que grâce à l'engagement du Dr Patrick Goldstein, chef de service des Urgences du CHU et du SAMU-Centre15 régional.

VigilanS (cf. Schéma 1)

L'ensemble du dispositif est articulé autour de la notion de "lien" : lien avec les sujets en période de crise, lien avec les secteurs et surtout lien avec les médecins traitants (ligne téléphonique et mail dédiés).

Ainsi, chaque suicidant, qui sort d'un service de soin, reçoit une carte ressource comportant un numéro de téléphone disponible aux heures ouvrables, au cas où... L'équipe de "Vigilans" étant basée au cœur du Samu-Centre15, dispose de tous les moyens nécessaires en cas de crise aiguë. Les non primosuicidants sont systématiquement appelés entre J10 et J20 pour une évaluation de leur état et de l'avancée du projet de soin mis en place à la sortie des services. Ceux qui ne pourront être joints, bénéficieront d'un envoi de cartes postales (une par mois durant quatre mois). Tous les sujets (primo ou non primo) seront rappelés à 6 mois afin de décider de l'arrêt ou non de la veille. De plus, le médecin traitant (et l'équipe de secteur, le cas échéant) est prévu de tout contact avec Vigilans par l'envoi d'un compte-rendu "papier". Enfin, une ligne téléphonique est dédiée aux professionnels de santé en cas de besoin...

Aujourd'hui

VigilanS, ce sont près de 4500 hommes, femmes et enfants entrés dans le dispositif, 2300 actuellement en veille mais surtout 300 situations à haut-risque gérées et 110 passages à l'acte immédiat évités.

Mais Vigilans, c'est aussi une équipe... Une équipe dont chaque acteur du dispositif de soin de la région fait partie !



Docteur Philippe WARTEL
Conseiller Ordinal

Etre praticien agréé, Maître de stage universitaire (MSU) c'est préparer l'avenir

Pour un médecin généraliste, devenir maître de stage n'est que la mise en œuvre d'une phrase que beaucoup d'entre nous ont prononcée en prêtant le serment d'Hippocrate : "Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères". C'est aussi une obligation déontologique. L'article 68 stipule "Le médecin partage ses connaissances et son expérience avec les étudiants et internes en médecine durant leur formation dans un esprit de compagnonnage, de considération et de respect mutuel."

Les MSU interviennent en 2° et 3° cycle des études médicales pour trois stages.

En 2° cycle, c'est un stage obligatoire de 6 semaines temps plein dans la limite de trois MSU par étudiant. Ses objectifs sont essentiellement d'appréhender les conditions de l'exercice de la médecine générale ambulatoire avec ses spécificités de prise en charge globale, de relation médecin-patient et de démarche clinique. C'est aussi une formation à la sémiologie des stades précoces des maladies et des maladies prévalentes en ambulatoire.

Le stage auprès du praticien (SAP ou stage de niveau 1) en 3° cycle est également obligatoire pour tous les internes du DES de médecine générale. C'est un stage de 6 mois chez trois MSU avec un objectif de mise en autonomie progressive. Le MSU met en œuvre trois phases pédagogiques : l'observation, la supervision directe où l'interne peut exécuter des actes en présence du maître de stage et la supervision indirecte où il peut accomplir seul des actes.

Le Stage Ambulatoire en Soins Primaires Autonome Supervisé (SASPAS ou stage de niveau 2) en 3° cycle est aussi un stage de 6 mois chez trois MSU. Son objectif est l'exercice en autonomie, le suivi au long cours, l'organisation du cabinet, l'articulation avec les autres professionnels de santé, la recherche. Il est choisi par les internes qui se destinent à la médecine générale ambulatoire.

Actuellement à Lille 562 externes et 250 internes devraient être encadrés en stage ambulatoire tous les ans. La pénurie de MSU dans notre département rend impossible l'accès de tous au stage de 2° cycle. Il est pourtant obligatoire depuis 1997. Elle ne permet pas de proposer un SASPAS à tous les internes qui le souhaitent. L'absolue nécessité d'augmenter le nombre des maîtres de stage doit être une évidence pour tous.

Etre MSU c'est trouver plus facilement des remplaçants et éventuellement un collaborateur voire un successeur. C'est aussi se former, confronter sa pratique à celle d'autres praticiens, aux savoirs des internes. Une étude récente a montré que les MSU étaient plus nombreux à être satisfaits de leur exercice professionnel et nos patients en sont les premiers bénéficiaires.

Les conditions pour devenir MSU sont simples

- Etre qualifié ou spécialiste en médecine générale
- Exercer la médecine générale ambulatoire depuis au moins un an pour être MSU en 2° cycle et trois ans pour le 3° cycle.
- Pouvoir justifier d'une formation médicale continue
- Envoyer au département de médecine générale et au doyen de la faculté sa candidature avec une lettre de motivation
- Participer à une formation pédagogique. Quatre modules existent selon les stages auxquels vous voulez participer. Ces formations sont indemnisées.

- Encadrement des externes en médecine générale
- La supervision directe en maîtrise de stage
- La supervision indirecte en maîtrise de stage
- SASPAS : supervision du futur médecin généraliste en stage ambulatoire

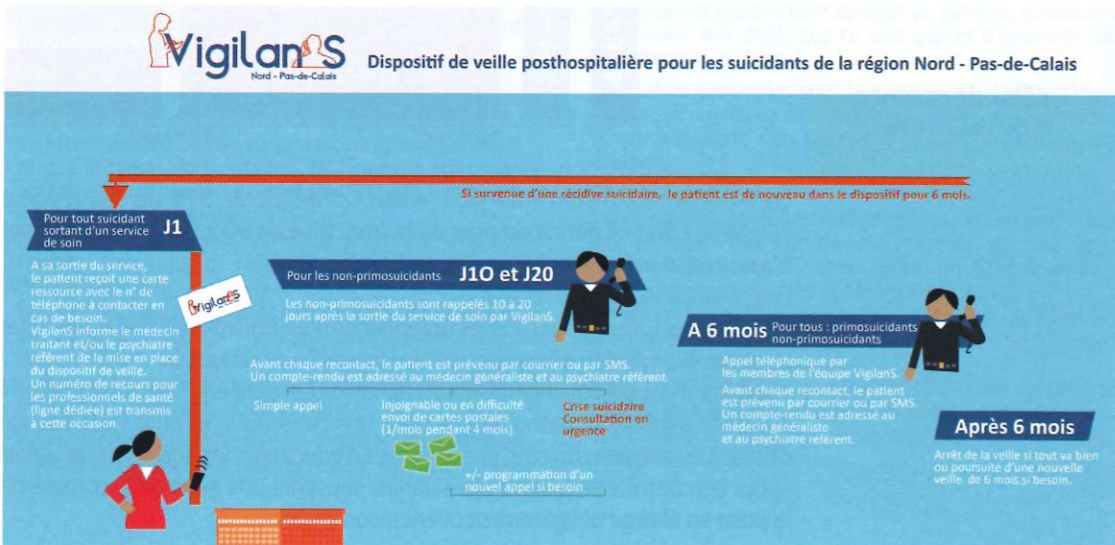
Les MSU sont nommés par le conseil de faculté après avis du département de médecine générale et du conseil départemental de l'ordre des médecins. Ils sont agréés par l'agence régionale de santé. Ils perçoivent des honoraires pédagogiques d'un montant de 600 euros par mois de stage, que le stagiaire soit externe ou interne

Sur le plan pratique, l'inscription se fait auprès du secrétariat de la faculté.
Faculté de médecine Henri Warembourg F-59045 Lille Cedex
Faculté de médecine et de maïeutique de Lille 56 rue du port 59046 Lille Cedex

Seul, le pas à franchir pour devenir MSU peut paraître un frein alors que la quasi-totalité de ceux qui l'ont franchi ne reviendraient pour rien au monde en arrière.

Le Chiffre :
1
MILLION
de morts par an dans le monde par suicide

Le Chiffre :
812
stages nécessaires par an





Docteur
Jean-Philippe
PLATEL
Vice-président

La vie du Conseil

Remise de bourses

Pour la deuxième année, le doyen de la faculté de médecine de Lille 2, le professeur Didier GOSSET a assisté à la remise des bourses aux étudiants méritants. Le doyen de la faculté de médecine et maïeutique était représenté par le professeur Philippe WARTEL directeur du département de médecine générale de la faculté de médecine et maïeutique de Lille.



Le Chiffre :
7
BOURSES
REMISES



26 mai 2016

Entrevue avec la Faculté de médecine

Le conseil départemental reçoit régulièrement les acteurs du monde de la santé et c'est ainsi que les docteurs Patrick LEROUGE, directeur du département de médecine générale de la faculté de Lille 2 et Jean-Marc LEFEBVRE, professeur associé des universités, sont venus aborder diverses thématiques en rapport avec la médecine générale.

RemplaNor

L'association REPLANOR et son dynamique président le docteur Timothée WATTINE ont été reçus afin de travailler à la promotion du contrat d'assistant dans les zones sous-dotées.



Docteur
Claude
GADY-CHERRIER

Docteur
Eric
BURLOT

Le 29 septembre 2016, le conseil a reçu le Docteur Claude GADY-CHERRIER, médecin conseil régional des Hauts-de-France et son adjoint, le Docteur Eric BURLOT, pour un échange confraternel au sujet de la prescription des arrêts de travail. Voici ce qu'il faut retenir !

Dans le cadre de son exercice professionnel, le médecin est amené à rédiger, conformément aux constatations médicales qu'il a personnellement réalisé (Article R4127-76 du Code de Santé Publique), des certificats d'arrêt de travail pour permettre à son patient l'obtention d'avantages sociaux auxquels son état lui donne droit (Article R4127-50 du Code de Santé Publique).

Ce certificat d'avis d'arrêt de travail peut, selon l'article 28 de la Loi du 13 août 2004 repris dans l'article L162-4-4 du code de la sécurité sociale, être rédigé par n'importe quel médecin ; en revanche une éventuelle prolongation incombe au médecin qui a rédigé l'avis initial ou au médecin traitant. Aussi la rédaction d'un arrêt de travail par le médecin n'est pas un acte anodin; **c'est un certificat médical avec une portée médico-légale qui engage la responsabilité du médecin.** Il est rédigé à partir du modèle N° Cerfa : 10170*05 - N° d'homologation ministérielle : 53116g.

Sa rédaction appelle une vigilance accrue afin d'éviter de commettre certaines fautes pouvant être considérées comme répréhensibles :

- Anti ou post dater un certificat d'avis d'arrêt de travail expose le médecin à des poursuites pour certificat de complaisance (article R.4127-28 du code de la santé publique). La délivrance d'un rapport tendancieux ou d'un certificat de complaisance est interdite. Il n'appartient pas au médecin d'endosser une responsabilité « sociale » et il se met en danger en rédigeant un faux en écriture: tout au plus peut-il noter dans la partie « correspondance » destinée au contrôle médical que le patient a déclaré qu'il était malade depuis telle date ».

- Certifier des allégations du patient sans préciser qu'il s'agit de dires du patient notamment dans les situations de conflit ou de harcèlement au travail. Si le médecin veut noter sur le certificat les propos rapportés par son patient, il est impératif de préciser: «...allégué par le patient... ou le patient me déclare que ...» au risque de se voir poursuivre dans le cadre d'une action judiciaire.

La conséquence d'un manquement à ces modalités a déjà donné lieu à de nombreuses condamnations de la section disciplinaire et de la section des assurances sociales du Conseil national de l'Ordre des médecins et des juridictions pénales lorsqu'il est avéré que le médecin a établi un certificat d'arrêt de travail faisant état de faits matériellement inexacts.

Les caisses primaires d'assurances maladies peuvent demander des renseignements aux professionnels de santé pour vérifier la concordance des éléments administratifs décrits dans le certificat d'arrêt de travail. Dans la plupart des cas, un simple courrier de rappel à la réglementation suffit à solutionner les questions soulevées. De même, les caisses peuvent interroger le médecin dans le cas des certificats d'avis d'arrêt de travail surchargés, raturés ou pour lesquels des rajouts de jours sembleraient litigieux.

C'est pourquoi, le médecin ne doit aucunement sous-estimer le caractère médico-légal d'un avis d'arrêt de travail car l'ensemble de ses responsabilités peut être engagé par le simple fait de sa rédaction et de sa délivrance.

Le Chiffre :
39
réclamations
pour certificats
en 2015



Docteur
Olivier
VERRIEST
Vice-président

Entraide

**“ J’apporterai mon aide à mes confrères
ainsi qu’à leurs familles dans l’adversité... ”**

Serment d’Hippocrate

À tous les médecins du NORD

La Commission d’Entraide du Conseil Départemental du Nord de l’Ordre des Médecins vient en aide aux médecins et à leurs familles en difficulté grâce à vos dons et en complément de la part prélevée sur la cotisation ordinaire.

Soyez en remerciés par avance.

En 2015, nous avons aidé 20 familles de médecins, pour la somme de 150 156,36 €

Le Président, Olivier VERRIEST
et les membres de la Commission d’Entraide

Secrétariat : Mme DUPORT 03.20.31.00.11

Votre don sera déductible de vos impôts (66%) dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera adressé.

Coupon-Réponse à joindre à votre règlement

A retourner à :
CDOM du Nord - Service Comptabilité
2 rue de la Collégiale
59043 LILLE Cédex

12

COUPON-RÉPONSE

Nom : Prénom :

N° RPPS : (N° Ordre :)

Je fais un don de€

- Chèque bancaire ou chèque postal à l’ordre de : “Conseil Départemental du Nord de l’Ordre des Médecins”
- en espèces (en notre secrétariat)



Docteur
Luc
BRASSART
Trésorier

Les “brèves” du trésorier

Asclépi’Ordre 2016 fut un succès, plus encore qu’en 2014 à tel point qu’il a été nécessaire de refuser quelques artistes-médecins ainsi que le nombre des œuvres exposées.

Pourquoi, m’ont demandé certains confrères rencontrés sur place au cours de la semaine, cette manifestation n’a-t-elle pas lieu chaque année ? Parce que tout a un coût et que je considère avec circonspection tout euro dépensé avec une partie, même si elle est faible, des cotisations de nous tous.

Mais je redis que si tous nos confrères réglent leur cotisation annuelle **avant le 31 mars, cela nous permettrait d’économiser 23 529,28€** (affranchissement des courriers de relance, frais de recommandés, honoraires d’huissier, société de recouvrement...) qui seraient mieux utilisés, à mon sens, pour l’entraide et/ou pour renouveler Asclépi’Ordre chaque année et non tous les deux ans.

Pourquoi Asclépi’Ordre ? Pour favoriser les entrevues entre confrères à l’occasion de l’expression de leurs talents d’artistes et venir rencontrer les conseillers ordinaires au sein du CDOM. Une agréable manifestation de convivialité confraternelle, selon moi.

En cas de difficultés financières et pour avoir éventuellement accès à la “commission d’entraide”, il est nécessaire de nous adresser un courrier circonstancié et de nous téléphoner pour fixer un rendez-vous avec l’un des conseillers de cette commission.

Si vous êtes bénéficiaire d’une exonération de cotisation, celle-ci est toujours ponctuelle et non reconductible automatiquement. Il est nécessaire de refaire chaque année un dossier documenté avec, en particulier, le dernier avis d’imposition.

En cas de changement d’activité, de domicile, de lieu d’exercice, d’adresse-mail ou de numéro de téléphone, pensez à nous en tenir informés dès que possible afin d’éviter tout malentendu.

Merci d’avoir bien voulu prendre le temps de lire ces remarques qui n’ont que le seul but de vous faciliter la vie professionnelle.

Le Chiffre :
Montant
de la cotisation 2017
333€

Annonces, infos pratiques

(R)EVOLUTION

L'Ordre n'échappe pas au "Choc de simplification" orchestré par la loi N° 2013-1005 du 12 novembre 2013, puis l'ordonnance N° 2014-1330 du 6 novembre 2014 fixant au 7 novembre 2016 l'entrée en vigueur, pour l'Ordre des médecins, du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique et de lui répondre par la même voie.

Il est d'ores et déjà possible d'accomplir certaines démarches via ce nouveau service même si la saisine par voie postale reste possible.

Une nouvelle plateforme a donc été mise en ligne, accessible par un lien à partir des sites internet des Conseils national, régional et départemental.

Il est aussi possible de se connecter à cette plateforme grâce au lien suivant :

<https://sve.ordre.medecin.fr>

L'utilisateur peut via ce télé service et un formulaire de contact, solliciter l'Ordre.

Le médecin, après s'être identifié, peut faire en ligne l'une des démarches déjà proposées :

Pour les conseils départementaux, les demandes :

- d'autorisation de se faire assister par un médecin,
- d'autorisation de tenue de cabinet par un médecin,
- d'autorisation d'exercice dans une unité mobile,
- d'autorisation d'exercice d'une activité médicale libérale pendant une période de remplacement,
- d'autorisation d'exercice sur un site distinct de la résidence professionnelle,
- d'autorisation d'installation après remplacement,
- d'exemption de garde,
- d'installation dans un immeuble où exerce un médecin de même discipline,
- fiche de signalement d'agression.

Pour le Conseil national :

- Les recours,
- Les demandes de libre prestation de services,
- Les demandes d'avis en hospitalité, en études, des conventions avec honoraires et des demandes diverses formulées par les entreprises.

La saisine régulière par cette voie dispense le médecin de l'envoi d'un courrier recommandé et un accusé de réception lui sera adressé sur l'adresse mail utilisée pour la saisine, stipulant la date de réception de la demande, les délais légaux et précisera si cette requête est susceptible de donner lieu à une décision implicite d'acceptation ou de refus.

Docteur
Jean-Philippe PLATEL
Vice-président

Des médecins compétents en ergonomie et santé au travail pour aider et accompagner les médecins en difficulté dans l'organisation de leur travail, la gestion et la prévention de leur santé.

MOTS
Médicins Organisation Travail Santé
Organisation du travail et santé du médecin

INDEPENDANCE CONFIDENTIALITE

VOUS ÊTES MEDECIN
Vous avez l'habitude de régler les problèmes de vos patients.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS DANS VOTRE TRAVAIL
liées à un épuisement professionnel, des difficultés professionnelles ou personnelles, addictions, maladie, erreurs dans votre pratique...

NE LUTTEZ PAS SEUL(E)
Vous risquez de faire plusieurs victimes : vos patients, votre famille et vous.

APPELEZ LE 0608 282 589

Grand prix de la meilleure action de Prévention 2014

Association MOTS, Maison des professions de santé, 9 avenue Jean GONORD 31500-TOULOUSE
Tel : 0608 282 589 - <http://www.association-mots.org/>

Avis aux artistes musiciens !



L'Orchestre Symphonique des Médecins de France est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 dont les statuts ont été déposés à la sous-préfecture de Pontarlier le 18/11/2014.

Cet orchestre, à but philanthropique, organise des concerts dont les bénéfices sont reversés à des associations caritatives dont la liste est validée par le bureau de l'association sur proposition du comité d'organisation de la ville sélectionnée pour le concert.

L'Orchestre Symphonique des Médecins de France est composé exclusivement de médecins de tout âge, toutes spécialités et toutes régions de France métropolitaine TOM-DOM ayant un niveau musical suffisant : troisième cycle ou équivalent minimum.

Donc, si vous êtes :
Docteur en médecine ou étudiant en médecine
Passionné par un instrument
Musicien diplômé de 3ème cycle ou équivalent
ou compétent pour diriger un orchestre
REJOIGNEZ NOUS POUR PARTICIPER A L'O.S.M.F www.osmf.fr

Devenez maître de stage de 2^{ème} cycle de médecine générale !

Comment devenir maître de stage ?

- ✓ En faire la demande au Doyen par courrier au :
Secrétariat des stages
Faculté de Médecine Henri Warembourg
F-59045 Lille Cedex
- ✓ Joindre un Curriculum Vitae
- ✓ Participer à une brève formation de maître de stage organisée par la faculté et validant le Développement Professionnel Continu

Pour tout renseignement complémentaire :
Courriel : stages.medecine@univ-lille2.fr
Tél : 03.20.62.76.48
03.20.62.69.14

Pourquoi devenir maître de stage ?

- ✓ Transmettre nos connaissances à nos élèves, c'est aussi notre rôle de médecin
- ✓ Accueillir des étudiants dans les cabinets médicaux, hors des hôpitaux, c'est leur montrer une autre facette de la médecine
- ✓ Initier les étudiants à la médecine générale, c'est préparer la démographie médicale de notre région
- ✓ Echanger avec un étudiant, c'est continuer à se former
- ✓ Enseigner, c'est se valoriser auprès de ses patients

Retrouvez les informations sur les stages des étudiants hospitaliers :
<http://medecine.univ-lille2.fr/mds>

Université de Lille
ars
FACULTE DE MEDECINE



Nouveau service en ligne pour les Primo Installations des médecins en libéral.

Prise de rendez-vous avec un conseiller de l'Assurance Maladie :

https://installation-medecin.ameli.fr/installation_medecin/

Annonces, infos pratiques

Soyons connectés ! 

Notre site internet : www.ordre-medecin-nord.org

faites vos demandes de remplacement en ligne

- ✓ Simplification
- ✓ Gain de temps
- ✓ Réponse rapide

Nouveau ! Onglet THESE'APP

Retrouvez toutes les thèses des étudiants qui sollicitent l'avis des médecins du Nord

suivez nous sur  



REMPANOR est une plate-forme innovante de mise en relation de médecins installés et remplaçants

Site de mise en relation des médecins des Hauts de France

www.rempnanor.org

* Des médecins et des professionnels du Sport Santé ont travaillé ensemble pour mettre en place une nouvelle formation destinée aux professionnels de la santé mais aussi aux acteurs qui désirent acquérir un langage commun en lien avec la prescription du sport sur ordonnance.



Prescrire le Sport Santé sur ordonnance

★★★★★
(1 Avis)

GRATUIT



À PARTIR DU 04 OCTOBRE 2016. INSCRIPTION GRATUITE.

L'activité physique, enjeu de santé publique, comment la proposer et la prescrire ?

- Améliorer, en levant les freins, la pratique des Activités Physiques Adaptées (APA) en prévention primaire et secondaire pour l'ensemble de la population en prenant en compte les exigences de qualification des intervenants et des structures d'accueil.
- Répondre à la loi de santé 2016 en prescrivant l'activité physique comme médicament pour les patients porteur d'une Affection de Longue Durée (ALD).
- La connaissance de la législation, des prises en charges financières, des variables de l'activité physique, des contraintes en lien avec l'évolution des maladies chroniques en ALD, de la santé connectée et des offres de pratiques sur un territoire, permettent une **prescription « posologique »**, comme un médicament avec ses effets secondaires, ses précautions d'usage et ses résultats bénéfiques.

> Présentation

> Inscription

- Le **Comité Scientifique** est composé de **25 membres**. Il est **présidé par le Professeur Jean-Paul FRANCKE**, Ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Lille, Ancien Président et actuel Directeur Général Adjoint de la Conférence Internationale des Doyens et des Facultés de Médecine d'Expression Française (CIDMEF).

Comment une demande de remplacement peut être refusée.

Le Conseil de l'Ordre reste le passage incontournable pour les remplacements. Avec le site du Conseil, vous pouvez faire votre demande en ligne et recevoir la réponse directement sur votre boîte mail dans un délai très court.

Cependant, on constate dans les demandes un certain nombre d'erreurs.

En premier, on remarque une absence de contrat. Nous rappelons qu'il est obligatoire pour toutes les demandes, même pour une demi-journée. Le contrat doit être signé par les deux parties et préciser les conditions du remplacement.

En second, certaines demandes sont adressées après le début du remplacement. Nous rappelons qu'une demande doit être adressée idéalement quelques semaines avant la date. Nous acceptons sans problème jusque la veille mais au-delà cela est théoriquement interdit ; aussi, pour tout retard supérieur à 7 jours, le remplacement est refusé. Nous précisons qu'un refus entraîne en principe un exercice illégal de la médecine durant ce remplacement. Dans cette situation, la CPAM pourrait réclamer au médecin remplacé le remboursement de tous les actes et pharmacies prescrites par le remplaçant.

D'autre part, en cas de plainte durant cette période, les assurances risquent de ne pas couvrir le médecin pour le défendre ni prendre en charge d'éventuelles indemnités.

Bernard DECANTER
Secrétaire Général

Les inscriptions



du 26 Mai 2016

AMEGNIDOU Stéphane	Médecine hospitalière
AOUDIA Asma	Médecine hospitalière
ARNALDOS Benjamin	Médecin remplaçant
BAHRI Farida	Médecine hospitalière
BENOIT Mathilde	Médecine hospitalière
BERGERON François	Médecine hospitalière
BOURDA Jacques	Médecin généraliste
CARTERY Claire	Médecine hospitalière
CARTON Louise	Médecine hospitalière
CHALAVON Emmanuelle	Médecine hospitalière
CHUDZINSKI Anastasia	Médecine hospitalière
COPPE Caroline	Médecine hospitalière
CORFIOTTI Claire	Médecine hospitalière
CRIQUELION-TIBERGHEN Marine	Médecin généraliste
DARMAUN Laura	Médecine hospitalière
DECOURCELLE-FENOGLIO Amélie	Médecine hospitalière
DELMOTTE Sophie	Médecine salariée
DEMAN Gérard	Médecin n'exerçant pas la médecine

DOR Aurélie	Médecin généraliste
DUBUS-BOUCHART Emilie	Médecine salariée
DUNA Catalina Dorina	Médecine hospitalière
DUTRIEUX Pierre	Médecine salariée
FIDRY Julia	Médecin remplaçant
GANIOU Islaidine	Médecine hospitalière
GOUELLO Jean-Paul	Médecine salariée
HACHE Sophie	Médecine hospitalière
HEBBINCKUYS Jean-Benoit	Médecin remplaçant
HOCEDEZ Charlotte	Médecine hospitalière
KOUNDE Bernard	Médecine hospitalière
LAURENT Aurélien	Médecine hospitalière
LEBRETON Marion	Médecine hospitalière
LEFEVRE Clémence	Médecine hospitalière
LOBERT Mélanie	Médecine hospitalière
MARCHAND Joseph	Médecine hospitalière
MARTINEZ Claire	Médecine hospitalière
MARTINEZ Julia	Médecine hospitalière
MOHR Loïc	Médecin remplaçant
OUADAH Djamel	Médecin remplaçant
OUKHOUYA DAOUD Naima	Médecine hospitalière
OUTTERRYCK François	Médecine hospitalière
PINCHOU Marion	Médecine hospitalière
PINTO Eduarda	Médecin spécialiste
PIRES Sandra	Médecine salariée
POMMEPUY Thomas	Médecine hospitalière
ROESSLER Nadia	Médecin remplaçant
SANTAL Claire	Médecine hospitalière
SMIRNOV Vasily	Médecine hospitalière
TESSIER Caroline	Médecin remplaçant
TRONET Jade	Médecin remplaçant
TSOGLI Esse	Médecine hospitalière
VALLE Aline	Médecine hospitalière
VERLYNDE Juliette	Médecine hospitalière
VEYCKEMANS Francis	Médecine hospitalière

du 09 Juin 2016

DE BRUYCKER Jean-Jacques	Médecin remplaçant
DELOBEL Antoine	Médecin généraliste
FLOREA Dana	Médecine salariée
GARCIA Jean-Noël	Médecine hospitalière
GRONSART Cécile	Médecine salariée
HENNION Emmanuelle	Médecin remplaçant
HURET Xavier	Médecine hospitalière

JAQUOT Anne-Lise	Médecine hospitalière
LIZIN Jacques	Médecin n'exerçant pas la médecine
MOUGHNIE Julien	Médecin remplaçant
NAKINTIJE Marie-Rose	Médecine hospitalière
NGUYEN THE TICH Sylvie	Médecine hospitalière
PREISS Manon	Médecin remplaçant
SANDIO DJOUGUE Arnaud	Médecine hospitalière
SUCIU Iuliana	Médecin n'exerçant pas la médecine
VANDENDRIESSCHE David	Médecine hospitalière
VANGHELWUVE Virginie	Médecin spécialiste

INSCRIPTIONS du 07 Juillet 2016

BANAKINAOU Yaovi	Médecine hospitalière
BARTKOWIAK Lolita	Médecin remplaçant
CAPON Benoist	Médecine hospitalière
DE WAN Jean	Médecin spécialiste
DI SERIO Marcello	Médecine hospitalière
DUFRAINE Philippe	Médecin n'exerçant pas la médecine
DUMOUSSEAU Thierry	Médecine hospitalière
GADY-CERRIER Claude	Médecine salariée
KARACA-ALTINTAS Yasemin	Médecine hospitalière
LECOCC Héloïse	Médecine salariée
LOCHON Aurélie	Médecin remplaçant
MALBRANQUE Camille	Médecin remplaçant
MALFOIS Charlotte	Médecine salariée
MIHOUT Fabrice	Médecin spécialiste
OU Khannacard	Médecine salariée
PAUGAM Elise	Médecine hospitalière
RAMBAUD Laurence	Médecine hospitalière
SALLE Marc	Médecin spécialiste
TEYMOORI Fariba	Médecine hospitalière
TRENTY Michael	Médecine hospitalière
WOUTERS Aurélie	Médecin généraliste

du 08 Septembre 2016

AFCHAIN Sébastien	Médecin généraliste
ALBERT Francis	Médecin généraliste
ANGRAND Pierre-François	Médecin remplaçant
ASSADIKI Faouzi	Médecin remplaçant
AZIZ Anne-Laure	Médecine hospitalière
BELKHODJA Abderrahim	Médecin spécialiste
BOHLER Eva	Médecine salariée
BOUDIAF CHEURFA Lilia	Médecine hospitalière
CATRY Emilie	Médecin généraliste
CHABCHOUB Rim	Médecine hospitalière
CHAMAA Mohamed Jamal	Médecin spécialiste
COLIN Marie	Médecine hospitalière
D AILLIERES Gaëtan	Médecin généraliste
DECAUCHY Aurore	Médecin spécialiste
DELIEGE Emilie	Médecin remplaçant
DESPLATS Marie	Médecine hospitalière
DRAM-FLUTUR Liviu	Médecin n'exerçant pas la médecine
DUCLOUX Roxane	Médecine hospitalière
FESSI Anissa	Médecine salariée
FOLGOAS Yves	Médecine hospitalière
FROMONT Alice	Médecin spécialiste
GIL Pauline	Médecin remplaçant
GODDEFROY Véronique	Médecin spécialiste
GOFFAUX Alexandre	Médecine salariée



HENON François	Médecine hospitalière
IONITA Ramona	Médecine hospitalière
KLEIN Catherine	Médecin retraité
KOUADIO Hippolyte	Médecine hospitalière
LARNAUDIE Camille	Médecin remplaçant
LIEM Xavier	Médecin remplaçant
MAJAMBERE Emmanuel	Médecin spécialiste
MANCEL Ophélie	Médecin remplaçant
MEDJANE-GUETTARI Linda	Médecine hospitalière
MILLE François-Xavier	Médecine hospitalière
MOURCIA Agnès	Médecin spécialiste
OUKILI Mohamed-Amine	Médecine hospitalière
OUZERROUT Rabah	Médecine hospitalière
PINTE-MASY Marie	Médecin remplaçant
TROUILLET Nathalie	Médecine hospitalière
VERBRUGGHE Philippe	Médecine salariée
VERHEYDE Isabelle	Médecine hospitalière
WEIZMANN Sandra	Médecin spécialiste
YASSIN Alaeddine	Médecin spécialiste

du 29 Septembre 2016

AL TURK Saria	Médecine hospitalière
BEN HADJ Imen	Médecine hospitalière
BIEKRE Raphael	Médecine hospitalière
BLANC GARIN Guillaume	Médecin remplaçant
BOUSTIA Abdelghani Fakhreddine	Médecine hospitalière
BUISSSET Nadia	Médecine hospitalière
CAUCHIE Delphine	Médecine hospitalière
COSENZA Alessandro	Médecine hospitalière
COZMANCIUC Gheorghe	Médecin remplaçant
DASSIO Davide	Médecin spécialiste
DELANNOY Stéphanie	Médecine hospitalière
DELAUNET Adeline	Médecin remplaçant
DEVAUCHELLE Pauline	Médecine hospitalière
DUBOIS Sébastien	Médecin généraliste
DUMONT Agathe	Médecine hospitalière
ESSMAEEL Essmaeel	Médecin remplaçant
FICHEUX Guillaume	Médecin remplaçant
GUETTARI Rabah	Médecin spécialiste
HASSINET Hadj Riadh	Médecine hospitalière
HOSSEY Didier	Médecin spécialiste
KHEZAMI Mustapha	Médecine hospitalière
LABEY Mathilde	Médecine hospitalière
LINCOLN Rozenn	Médecin remplaçant
MANTZIARI Styliani	Médecine hospitalière
MIHAILA Carmen	Médecine hospitalière
PELLETIER Raphaël	Médecin spécialiste
POULAIN BLEUSE Bénédicte	Médecin remplaçant
QUEVAL Nicolas	Médecin généraliste
VASIAN Dragos	Médecin n'exerçant pas la médecine
WISSOCQUE Ludvine	Médecin spécialiste

du 20 Octobre 2016

ARSENE Emmanuelle	Médecine hospitalière
BARTOLI Gaëlle	Médecin remplaçant
BOUDAOUOUD-CHEBREK Karina	Médecin remplaçant
CASOLLA Barbara	Médecine hospitalière
CHAVE Cristelle	Médecin remplaçant
COISNE Julien	Médecin remplaçant
DELOBELLE Alexandre	Médecin généraliste
DRAGOI Camélia Irina	Médecine hospitalière
EL MESSAOUDI Mohammed	Médecine hospitalière

FALCON Cristian	Médecin spécialiste
GARREAU Julie	Médecin remplaçant
GIRARDEAU Betty	Médecine salariée
GOY Dieudonné	Médecin n'exerçant pas la médecine
GRIMBERT Axelle	Médecin remplaçant
GUIRAL André	Médecine salariée
ISTRATE Ana-Cristina	Médecin n'exerçant pas la médecine
JAFFAL Karim	Médecin remplaçant
LEMAIRE Christelle	Médecin généraliste
LEMAIRE Jean-Sébastien	Médecin spécialiste
LONGO Gaia	Médecine hospitalière
MOTA Gabriel	Médecine salariée
MOUTARDE Coralie	Médecine hospitalière
NINNI Sandro	Médecine hospitalière
NTANGALA ZANUKA Michel	Médecine hospitalière
OTTON Isabelle	Médecine salariée
SANCHEZ FERNANDEZ Adoracion	Médecine hospitalière
SERMET Corinne	Médecine hospitalière
TERNOIS Marie	Médecin remplaçant
VANLERBERGHE Clémence	Médecine hospitalière
VIVALDI Julie	Médecin remplaçant

du 1er Novembre 2016

ADENS Amaury	Médecine hospitalière
ARCHANGE Thomas	Médecine hospitalière
BACHELET Laurence	Médecine hospitalière
BASSIL Alfred	Médecine hospitalière
BATAILLE Mathieu	Médecine hospitalière
BEAREZ Chloé	Médecine hospitalière
BENZIANE Sarah	Médecine salariée
BOUCHER Anne	Médecine hospitalière
BOUTIE Bertrand	Médecine hospitalière
BRIAND Justine	Médecine hospitalière
BRICOUT Nicolas	Médecine hospitalière
BRISSET Sarah	Médecine hospitalière
BROUCQSAULT Hélène	Médecine hospitalière
BUI Linh	Médecine hospitalière
CARLIER-LOOF Valentine	Médecine salariée
CARNOT Aurélien	Médecine hospitalière
CARON Alexandre	Médecine hospitalière
CAUDRON Mathieu	Médecine hospitalière
CHAMPION Cécile	Médecine hospitalière
CORDIEZ Sophie	Médecine hospitalière
CORLI Justine	Médecine hospitalière
DECAESTECKER Kevin	Médecine hospitalière
DELAHAYE Guillaume	Médecine hospitalière
DELCLAUX Nicolas	Médecine hospitalière
DELLA SCHIAVA Lucie	Médecine hospitalière
DEMARQUETTE Hélène	Médecine hospitalière
DESCAMPS Juliette	Médecine hospitalière
DIBOMBE EKAMBI Laure-Angélie	Médecine hospitalière
DILLIES Natacha	Médecine hospitalière
DOUCEDE Guillaume	Médecine hospitalière
DUBOIS Clément	Médecine hospitalière
DUFAYE Antoine	Médecine hospitalière
DUMONT CHLEBOWSKI Hélène	Médecine hospitalière
DUPRE Céline	Médecine hospitalière
EL AMRANI Mehdi	Médecine hospitalière
ELLART Julie	Médecine hospitalière
FAGUE Vassili	Médecine hospitalière
FELLONI Paul	Médecine hospitalière



FERRIGNO Marc	Médecine hospitalière
FRAISSINET Alice	Médecine hospitalière
FROMONT François	Médecine hospitalière
GABERT Pierre-Elliott	Médecine hospitalière
GIANINA Adeline	Médecine hospitalière
GIRARD ARRIVE Juliette	Médecine hospitalière
GLACET Alexandre	Médecine hospitalière
GRAGEZ Paul	Médecine hospitalière
GRUCHALA Clément	Médecine hospitalière
GUEDES DE CARVALHO Diane	Médecine hospitalière
HALIPRE Aurélie	Médecine hospitalière
HENRY Hélène	Médecine hospitalière
HOUARD Marion	Médecine hospitalière
JACQUELINET Mathilde	Médecine hospitalière
JEAN DIT GAUTIER Estelle	Médecine hospitalière
JOUIN Anaïs	Médecine hospitalière
LACROIX Virginie	Médecine hospitalière
LANNOY Julien	Médecine hospitalière
LAPIERRE Philippe	Médecine hospitalière
LAURENT Jean-Baptiste	Médecine hospitalière
LE PEN Laurane	Médecine hospitalière
LEBERT Paul	Médecine hospitalière
LECERF Charlotte	Médecine hospitalière
LEGENDRE Alexandre	Médecine hospitalière
LEMERY Clément	Médecine hospitalière
LEROY Thomas	Médecine hospitalière
LEVAVASSEUR Matthieu	Médecine hospitalière
LORION Romain	Médecine hospitalière
LOSSOUARN Adrien	Médecine hospitalière
LOYER Camille	Médecine hospitalière
MARTIN Lucile	Médecine hospitalière
MENARD Olivier	Médecine hospitalière
MERY Jean-Geoffroy	Médecine hospitalière
MIGNOT Marie-Amélie	Médecine hospitalière
MOMAL Romain	Médecine hospitalière
MULLIE Justine	Médecine hospitalière
NGUYEN Truong Minh	Médecine hospitalière
NIEUWJAER Garance	Médecine hospitalière
NISSET Sophie	Médecine hospitalière
PAGNIEZ Caroline	Médecine hospitalière
PERRIN Alexis	Médecine hospitalière
PINEAU Mallouel	Médecine hospitalière
POULET Jérémie	Médecine hospitalière
QASSEMYAR Ahmad	Médecine hospitalière
RAICHI Aurélien	Médecine hospitalière
RENAN Pauline	Médecine hospitalière
RIDON Pierre-Emmanuel	Médecine hospitalière
SAFFERS Pierre	Médecine hospitalière
SCHERMAN Laurine	Médecine hospitalière
SECCQ Amandine	Médecine salariée
SEDIRI Souad	Médecine hospitalière
SERVAN-SCHREIBER Elie	Médecine hospitalière
SEYNAVE Maxime	Médecine hospitalière
TAISNE Nicolas	Médecine hospitalière
THIEFFRY Camille	Médecine hospitalière
TROUVAIN Hélène	Médecine hospitalière
TURPIN Anthony	Médecine hospitalière
ULRICH Marc	Médecine hospitalière
VANNOD-MICHEL Quentin	Médecine hospitalière
VANPARYS Ludvine	Médecine hospitalière
WILS Pauline	Médecine hospitalière
WUNENBURGER Pierre-Etienne	Médecine hospitalière
YELNIK Cécile	Médecine hospitalière
ZONGO Axel-Loïc	Médecine hospitalière

du 17 Novembre 2016

AGNERAY Fabien	Médecine hospitalière
AUGUSTE Guilaine	Médecin remplaçant
BASTIEN Anne-Sophie	Médecin remplaçant
BELLIER Jocelyn	Médecine hospitalière
BOUCHEZ Célie	Médecin remplaçant
BREFORT Hélène	Médecin généraliste
BURY Alexandra	Médecin généraliste
CAMPAGNE Matthieu	Médecin remplaçant
CHARPE Caroline	Médecin généraliste
CHRISTIAENS Nicolas	Médecin remplaçant
COSTA-BURGUETE Sandrine	Médecin spécialiste
DELEMAR Alexis	Médecin remplaçant
DESBONNET Florence	Médecin généraliste
DEVINCK Jérôme	Médecin remplaçant
DOBOS Maria	Médecine hospitalière
DUPONT Joanna	Médecin remplaçant
EL MORABIT Saliha	Médecin remplaçant
FOSTIER Orphyre	Médecin remplaçant
FRANCOIS Alexis	Médecine hospitalière
FRAPPE Julien	Médecin remplaçant
LEBEAU Elise	Médecin généraliste
LEREUIL Antonin	Médecin remplaçant
MEKUKO SOKENG Magloire	Médecine hospitalière
MULLIEZ Thomas	Médecin spécialiste
PANAGET Sophie	Médecine hospitalière
PELTIER Marie	Médecin généraliste
PRADIER Maxime	Médecine hospitalière
ROUGIER Hélène	Médecin remplaçant
RUTA Justine	Médecin remplaçant
SADEK Mohamed	Médecine hospitalière
SADOK Hacène	Médecine hospitalière
SAFAR Fawzi	Médecine salariée
SENESENDE Lorenzo	Médecine hospitalière
SERGEANT Raphaël	Médecin remplaçant
TRAN-NGOC Emmanuel	Médecin n'exerçant pas la médecine
ZERGUINE Mohamed	Médecine salariée

Les qualifications

de mai à novembre 2016

ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

DIBOMBE EKAMBI Munia
SCHERMAN Laurine

ANESTHESIE-REANIMATION

ARCHANGE Thomas
DELAHAYE Guillaume
DOBOS Maria
DUPRE Céline
GLACET Alexandre
HOUARD Marion
JAFFAL Karim
LACROIX Virginie
LAURENT Jean-Baptiste
LEMERY Clément
MARTIN Lucile
MARTINEZ Julia
MOMAL Romain
MULLIE Justine
NGUYEN Truong Minh
RENAN Pauline
SANDIO DJOUGUE Arnaud
VEYCKEMANS Francis

BIOLOGIE MEDICALE

CARLIER-LOOF Valentine

CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES

BEN HADJ Imen
BOUTIE Bertrand
COSENZA Alessandro
JACQUELINET Mathilde
MEDJANE-GUETTARI Linda
NIEUWJAER Garance
NINNI Sandro
OUTTERYCK François
SECQ Amandine
TRAN NGOC Emmanuel

CHIRURGIE GENERALE

CHAMPION Cécile
CHRISTIAENS Nicolas
DELCLAUX Nicolas
DRAM-FLUTUR Liviu
DUBOIS Clément
EL AMRANI Mehdi
ELLART Julie
GABERT Pierre-Elliott
LONGO Gaia
LORION Romain
MANTZIARI Styliani
PERRIN Alexis
PINEAU Mallouel
POMMEPUY Thomas
QASSEMYAR Ahmad
RAICHI Aurélien
RIDON Pierre-Emmanuel
SENESENDE Lorenzo
WUNENBURGER Pierre-Etienne

CHIRURGIE MAXILLO FACIALE ET STOMATOLOGIE

RICOUR Cyprien

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIE

AMZALLAG Michael
CHOLEWINSKI Pierre
EL MESSAOUDI Mohammed
LARONDE Pascale
LASNIER Arthur

CHIRURGIE PLASTIQUE RECONSTRUCTRICE ET ESTHETIQUE

DE WAN Jean

CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIO VASCULAIRE

BELLIER Jocelyn

CHIRURGIE UROLOGIQUE

MARLIERE François

DERMATOLOGIE ET VENEREOLOGIE

BATAILLE Mathieu
GUEDES DE CARVALHO Diane
LEVAVASSEUR Matthieu

ENDOCRINOLOGIE DIABETE MALADIES METABOLIQUES
COPPE Caroline
LOYER Camille
MOUTARDE Coralie

GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE

ESSMAEEL Essmaeel
GOY Dieudonné
HASSINET Hadj Riadh
SAFFERS Pierre
VERLYNDE Juliette
WILS Pauline

GENETIQUE MEDICALE

VANLERBERGHE Clémence

GERIATRIE

ALTOUNIAN Céline
ATRASH Sylvain
HEBBEN Maxime
OUZERROUT Rabah

GYNECOLOGIE MEDICALE

DUMONT Agathe
FRAISSINET Alice
GIRARD-ARRIVE Juliette
LOBERT Mélanie
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
ARSENE Emmanuelle
BASSIL Alfred
CHUDZINSKI Anastasia
CORDIEZ Sophie
DI SERIO Marcello
DOUCEDE Guillaume
FAGUE Vassili
FESSI Anissa
FROMONT Alice
HOCEDEZ Charlotte
JEAN DIT GAUTIER Estelle
PELLETIER Raphaël
SERVAN-SCHREIBER Elie
VANDENDRIESSCHE David

HEMATOLOGIE Option Maladies du Sang

DEMARQUETTE Hélène

MEDECINE DU TRAVAIL

PIRES Sandra

MEDECINE GENERALE (Spécialité)

AMEGNIDOU Stéphane
ANGRAND Pierre-François
ARNALDOS Benjamin
ASSADIKI Faouzi
AUGUSTE Guilaine
BARTKOWIAK Lolita
BARTOLI Gaëlle
BASTIEN Anne-Sophie
BEAREZ Chloé
BERNARD Olivier
BOUCHEZ Célie
BOUDAOU-D-CHEBREK Karina
BOUDIAF-CHEURFA Lilia
BREFORT Hélène
BURY Alexandra
CAMPAGNE Matthieu
CATRY Emilie
CAUCHIE Delphine
CHARPE Caroline
CHAVE Cristelle
COISNE Julien
CRIQUELION-TIBERGHEN Marine
DELIEGE Emilie
DELMOTTE Sophie
DELOBEL Antoine
DELOBELLE Alexandre
DEMAN Gérard
DESBONNET Florence
DEVINCK Jérôme
DOR Aurélie
DUBUS-BOUCHART Emilie
DUFAYE Antoine
DUPONT Joanna
EL MORABIT Saliha

FICHEUX Guillaume
FIDRY Julia
FOSTIER Orphyre
FRAPPE Julien
GANIOU Islaïdine
GARREAU Julie
GIL Pauline
GRAGEZ Paul
GRIMBERT Axelle
HEBBINKUYS Jean-Benoît
HENNION Emmanuelle
HURET Xavier
KARA-PIERROT Valérie
KOUNDE Bernard
LARNAUDIE Camille
LEBEAU Elise
LECERF Charlotte
LEMAIRE Audrey
LEMAIRE Christelle
LEREUIL Antonin
MALBRANQUE Camille
MALFOIS Charlotte
MANCEL Ophélie
MOHR Loïc
OUKHOUYA DAOUD Naïma
OUKILI Mohamed-Amine
PANAGET Sophie
PELTIER Marie
PINCHOU Marion
PINTE-MASY Marie
POULAIN-BLEUSE Bénédicte
POULET Jérémie
PREISS Manon
QUEVAL Nicolas
QUIEF Bertrand
ROUGIER Hélène
RUTA Justine
SEDIRI Souad
SERGEANT Raphaël
SEYNAVE Maxime
TERNOIS Marie
TRENTY Michaël
TRONET Jade
TROUVAIN Hélène
TSOGLI Esse Sylvestre
VANPARYS Ludvine
VIVALDI Julie
WOUTERS Aurélie
ZONGO Axel-Loïc

MEDECINE GENERALE

COZMANCIUC Gheorghe
SAFAR Fawzi

MEDECINE INTERNE

BOUCHER Anne
DRAGOI Camélia-Irina
IONITA Ramona
YELNIK Cécile

MEDECINE NUCLEAIRE

ADENS Amaury
AZIZ Anne-Laure
LEGENDRE Alexandre

MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION

FROMONT François
JAQUOT Anne-Lise

NEPHROLOGIE

BUI Linh
FRANCOIS Alexis
THIEFFRY Camille
ULRICH Marc

NEUROCHIRURGIE

BUISSET Nadia

NEUROLOGIE

BANAKINAOU Youvi
CASOLLA Barbara
DECAESTECKER Kévin
DECOURCELLE-FENOGLIO Amélie
DELLA SCHIAVA Lucie
FERRIGNO Marc
GIANINA Adeline
LANNOY Julien

ONCOLOGIE Option Oncologie Médicale

CARNOT Aurélien
TURPIN Anthony

ONCOLOGIE Option Radiothérapie

JOUIN Anaïs
LEROY Thomas
MULLIEZ Thomas

OPHTALMOLOGIE

GRUCHALA Clément
LOSSOUARN Adrien
MERY Jean-Geoffroy
SMIRNOV Vasily

OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE

BROUCQSAULT Hélène
DUMONT-CHLEBOWSKI Hélène

PEDIATRIE

BAHRI Farida
BRISSET Sarah
CHABCHOUB Rim
CHALAVON Emmanuelle
DARMAUN Laura
DE BRUYCKER Jean-Jacques
DESCAMPS Juliette
DILLIES Natacha
DUNA Catalina Dorina
HACHE Sophie
KARACA-ALTINTAS Yasemin
LEBRETON Marion
PAUGAM Elise
PINTO Eduarda

ROESSLER Nadia
SANCHEZ FERNANDEZ Adoracion
SANTAL Claire
VALLE Aline

PNEUMOLOGIE

BENZIANE Sarah
BRIAND Justine
PAGNIEZ Caroline

PSYCHIATRIE

AUDIA Asma
BACHELET Laurence
BENOIT Mathilde
CARTON Louise
CAUDRON Mathieu
CORFIOTTI Claire
FOURNIER Pauline
HALIPRE Aurélie
HENRY Hélène
LAPIERRE Philippe
LE PEN Laurane
LEFEVRE Clémence
LINCOLN Rozenn
MARCHAND Joseph
MARTINEZ Claire
MENARD Olivier
NISET Sophie
RAMBAUD Laurence
SADEK Mohamed
TESSIER Caroline
VASIAN Dragos

RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE

BERGERON François
BOUSTIA Abdelghani Fakhreddine
BRICOUT Nicolas
DELEMAR Alexis
FELLONI Paul
ISTRATE Ana-cristina
LEBERT Paul
MEKUKO SOKENG Magloire
SUCIU Iuliana
VANNOD-MICHEL Quentin

RHUMATOLOGIE

CORLI Justine
DESPLATS Marie
MIGNOT Marie-Amélie
TAISNE Nicolas

SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE

CARON Alexandre
LECOCQ Héloïse
YOUSSEF-TZOMAA Nantoua

Les Hommages

Professeur Cyr Voisin



Le Pr Cyr Voisin nous a quitté le 13 décembre 2015. Nous voulons ici rendre hommage à celui qui fut pour nous un exemple et évoquer la place éminente que M. Voisin a prise dans le développement de la pneumologie régionale et nationale.

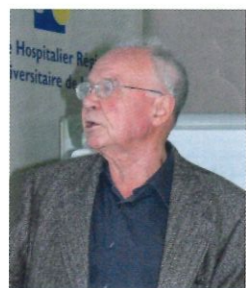
Nommé en 1955 professeur agrégé de médecine alors que la pneumologie en tant que telle n'existait pas encore, il devint en 1968 le premier professeur de pneumo-physiologie. Chercheur à l'Institut Pasteur comme son maître le Pr Gernez Rieux, il y fut chef service de pathologie respiratoire expérimentale et de pollution atmosphérique. M. Voisin s'est toujours adapté à l'évolution des connaissances en pneumologie en ce qui concerne la tuberculose puis les pneumoconioses et en particulier la silicose si fréquente et dramatique dans notre région. Il s'installe dans les années 70 et 80 à la tête du comité national chargé de la lutte contre la tuberculose auprès du ministère de la Santé.

Originaire de Barlin dans le Pas de Calais il se sentait directement concerné par la détresse des mineurs de charbon et leur insuffisance respiratoire. Il a créé avec le Pr Warembourg le service de réanimation respiratoire de l'hôpital Calmette. Dès 1991 il s'intéresse aux méfaits de la pollution atmosphérique et du tabac et à leur conséquence, l'insuffisance respiratoire dont il a initié la prise en charge à domicile (Santélys au niveau régional et au niveau national l'Antadir). En 1997 il fut élu à l'Académie nationale de médecine. Président d'honneur de nombreuses associations (Eclat- ALEFPA) il avait également créé l'Association des Pneumologues de la Région Nord pour fédérer toutes les pratiques de la pneumologie hospitalière et libérale parallèlement la société de Pathologie Thoracique du nord. Il a également voulu fédérer la pneumologie au niveau national en tant que président de la Société de pneumologie de langue française. Personnalité d'une compétence médicale indiscutée sa dernière sortie en juin 2013 pour inaugurer le service de réhabilitation respiratoire qui porte son nom à Loos témoigne de sa volonté de s'intéresser d'abord aux patients, valeur qu'il a transmise à beaucoup d'entre nous. Qu'il en soit remercié en restant dans nos mémoires.

Docteur
Yves ROGEAUX
Conseiller ordinal

Professeur
A. B. TONNEL

Professeur Georges SOOTS



Le Professeur Georges SOOTS nous a quitté le 1^{er} décembre 2016 après avoir consacré l'essentiel de sa vie à la chirurgie cardiaque. Au terme d'un séjour de deux années aux Etats-Unis, notamment dans le service du Pr HARKEN à Harvard, il devait se décider pour cette activité prestigieuse et entrainé dans le cercle fermé des pionniers de cette chirurgie. Chargé par son maître, le Pr Emile DELANNOY, de démarrer cette activité à Lille, il se lança dans l'aventure avec toute la détermination et toute l'opiniâtreté qui le caractérisaient. Prenant conscience de l'importance de chaque acteur dans les résultats de cette chirurgie complexe, il y fit rapidement preuve d'une extraordinaire aptitude au travail collectif. C'est ainsi qu'il a constitué cette équipe des " Plombiers de CCV " où se côtoyaient en assez bonne harmonie : chirurgiens, anesthésistes, cadres de soins, infirmières, aides soignantes... Il a réussi à donner à cet ensemble un peu disparate, un véritable esprit de famille et les plus anciens d'entre nous se souviennent avec nostalgie de l'extraordinaire ambiance qui régnait au 7^{ème} étage Est de la " Cité Hospitalière " dès août 1965.

Ce premier challenge fut réussi puisqu'en une dizaine d'années la CCV Lilloise se hissait dans le peloton de tête des services de chirurgie cardiaque français. Il aurait pu alors, satisfait du devoir accompli, lever le pied, jouer le rôle du chef de service comblé et laisser à d'autres le soin de poursuivre. C'était mal le connaître : chirurgien d'une grande dextérité, il était fasciné par les innovations et c'est ainsi qu'il avait jeté les bases d'un programme de transplantation dont il était, à juste titre, particulièrement fier. Bref, durant toute sa carrière, Georges SOOTS s'est comporté en grand patron humain tant pour ses équipes que pour ses patients. L'attachement qu'il témoignait aux membres de son équipe était exceptionnel et il suffit pour s'en convaincre de se souvenir de son émotion immense lorsqu'il fit l'éloge de son élève, Czeslas STANKOWIAK trop tôt décédé. Son écoute des patients était également exemplaire. Il associait en quelque sorte l'humanisme du médecin et la technicité du chirurgien. Il recevait en retour, de ses opérés, respect et confiance, sentiments auxquels il était très sensible. Tout récemment, lors de la cérémonie des trente ans du programme de greffe lilloise, dont il était le pionnier, il fut particulièrement ému lorsque l'ensemble des greffés présents, et ils étaient nombreux, s'était levé pour lui rendre hommage. Il laissera le souvenir d'un grand patron compétent et humain. Nous ne l'oublierons pas.

Docteur
Yves ROGEAUX
Conseiller ordinal

Professeur
Henri Warembourg
Professeur Honoraire
à la Faculté de Lille 2

Médecins décédés

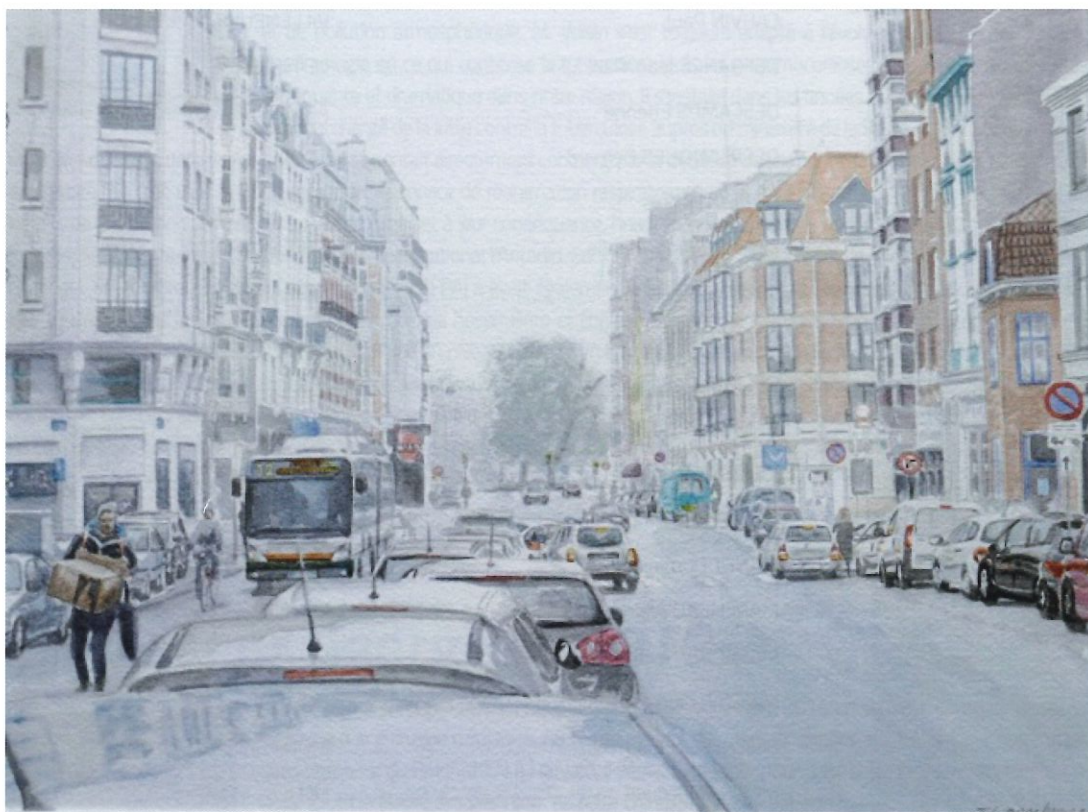
BOUREZ Gérard	DENAIN	85 ans
CAUVIN Paul	VILLENEUVE D'ASCQ	79 ans
DEFRANCE Jean-Paul	LE TOUQUET	80 ans
DESCAMPS Etienne	ARMENTIERES	60 ans
DESPLANQUES Bernard	CROIX	69 ans
DUMONT Louis.....	DOUAI	89 ans
FICHEAU Jean-Claude	STEENVORDE	79 ans
FOURNEAU René	NOMAIN	67 ans
FRANCART Charles	LILLE	71 ans
HECKER Claude	LILLE	90 ans
HENRAULT Gérard	LECELLES	76 ans
JOUVENEAU André.....	TOURCOING	84 ans
LEFEBVRE Patrick	MAIREUX	88 ans
MANET Dominique	BUGNICOURT	65 ans
MARCHEAU Alain	FENAIN	70 ans
MARECHAL Jean	LILLE	64 ans
MEIGNIE Pierre.....	DOUAI	88 ans
MENNESON Edith	MONT SAINT JEAN	63 ans
MEREAU Jacques	LILLE	94 ans
PAMART Brigitte.....	DOUAI	54 ans
PENE Yves	VALENCIENNES.....	63 ans
POUPART Daniel.....	AVESNELLE	77 ans
RINGOT Bernard	MARCQ EN BAROEUL	78 ans
ROGER Michel	MARCQ EN BAROEUL	88 ans
SCHURGER Alice.....	ANOR	90 ans
VANDAELE Charles	TOURCOING	65 ans
VANDEPLANQUE Jean.....	MARCQ EN BAROEUL	95 ans

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des médecins disparus.



29 Rue du Molinel

Dr Jérôme WANNEBROUCQ



▪ *Directeur de publication :*
Dr Jean-François RAULT

▪ *Rédacteur en chef :*
Dr Jean-Philippe PLATEL

▪ *Rédactrice :*
Mme Julie SCARNA

▪ *Comité de la rédaction :*
Les Docteurs Jean-François RAULT, Jean-Philippe PLATEL, Bernard DECANTER, Caroline FLORENT-BRUANDET, Martine LEFEBVRE-IVAN et Patrick LEROUX.

▪ *Photos :* Archives du Conseil de l'Ordre des Médecins.

▪ *Conception et réalisation :*
Exemplaire, Villeneuve d'Ascq.
Tél.: 03 20 70 96 05

▪ *Dépôt légal :* en cours
▪ *ISSN :* en cours.

▪ *Vous pouvez adresser vos réactions à la Commission du bulletin :*
Tél.: 03 20 31 10 23
(Mme Julie Scarna)
Mail : nord@59.medecin.fr